



Demande d'étude personnalisée Multirisque Bureaux

En complément de ce formulaire, vous pouvez nous faire parvenir :

- Une photocopie de votre **Kbis** ■ Une photocopie de votre **bail**

Vos coordonnées

Nom du souscripteur (ou raison sociale) :

E-mail : Téléphone :

Votre activité

Chiffre d'Affaires : N° de SIRET

Informations sur les locaux à assurer

Adresse des locaux à assurer :

Code postal : Ville :

Qualité d'occupation des locaux : Propriétaire Locataire Autres :

Surface des locaux en m² :

Autre(s) site(s) à assurer : Oui (Si oui, veuillez compléter l'annexe Multisites jointe) Non

Montant à assurer

Biens mobiliers :		
.....€		
dont informatique fixe€	dont informatique portable en tous lieux€	dont simulateurs€

Garantie optionnelle - perte financière

Frais et pertes après sinistre :

(Frais supplémentaires d'exploitation, perte de revenus, frais et pertes additionnels, perte de valeur vénale, carence de fournisseur d'énergie, impossibilité d'accès)

Montant à assurer : €



Pour toute question, contactez le

02 51 23 11 20

Merci de bien vouloir dater et signer votre demande de devis au dos de ce document.





Le preneur d'assurance déclare :

- ne pas avoir été résilié pour sinistre ou non-paiement des primes au cours des 24 derniers mois pour un contrat d'assurance couvrant des risques similaires,
- ne pas exercer d'activité industrielle ou de transformation dans les locaux assurés,
- que les bureaux ne sont pas situés dans un manoir, ni dans un château, ni dans un bâtiment classé monument historique ou répertorié à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,
- que les bâtiments assurés sont construits et couverts en dur, c'est-à-dire : qu'ils sont clos, leurs murs sont construits pour au moins cinquante (50) % de briques, pierres, parpaings de ciment, béton, bardage double-peau ou verre, et que leur toiture est couverte pour au moins quatre-vingt-dix (90) % en ardoises, tuiles, métaux, ciment, tôle de toiture ou verre,
- que les locaux assurés sont conformes aux normes en vigueur demandées par la législation du travail en ce qui concerne la présence d'extincteurs et les installations électriques,
- que les portes d'accès principal aux bâtiments assurés sont des portes pleines, verrouillées au minimum par une serrure mécanique ou électronique.

Ne pas avoir subi ou déclaré :

- un sinistre Catastrophes Naturelles ou inondation au cours des 10 dernières années,
- plus de 2 sinistres au total sur les 3 dernières années,
- 2 sinistres de même nature sur les 3 dernières années,
- 2 sinistres quelle qu'en soit la nature indemnisés pour un total de plus de 30.000 €.

Le preneur d'Assurance adressera à Aon une copie de son bail et de son Kbis avant toute souscription de contrat.

Fait à Le :

Signature et Cachet

A retourner auprès de Codes Rousseau

par e-mail : :
ou par courrier :

clubrousseau@codes-rousseau.fr
Service Club Rousseau - CS 80093 -
les Sables d'Olonne Cedex

Pour toute question,
contacter le

02 51 23 11 20

Aon France

